

L'[AEROPORT D'AUXERRE-BRANCHE](http://www.auxerre.aeroport.fr) est interdit à certains appareils pour des raisons de sécurités. Une décision prise par l'aviation civile il y a un an en raison d'arbres plantés près de la piste et qui empêchent les gros avions d'atterrir. Une situation difficile qui engendre une baisse de CA de 25 % entre 2017 et 2018. L'avion du club de l'AJ Auxerre ne peut plus décoller d'Auxerre et passe à présent par Troyes. L'interdiction doit durer jusqu'au 31 mars et des négociations sont en cours avec les propriétaires forestiers pour abattre les arbres incriminés. www.auxerre.aeroport.fr